

ARTICLE 11 – SCENOGRAPHIE MUSEALE

Article 11.1 – Objet

La mission d'une Maîtrise d'Œuvre (MOE) en scénographie muséale a pour objectif de créer une expérience immersive, de raconter une histoire, de transmettre un patrimoine et de susciter de l'émotion.

Elle portera notamment sur :

- La création de la scénographie globale, des ambiances et des parcours de visite sur l'ensemble du site de l'opération ;
- La conception de toutes les interventions concourant à la présentation, à la préservation des collections / fonds / ressources et à la compréhension des contenus et du concept global,
- La conception puis le suivi de la réalisation et l'installation des éléments de mobilier de présentation (cimaises, vitrines, socles primaires², etc.) dans le cadre de l'organisation du parcours de visite et sa décomposition en séquences et sous-séquences conformément au programme muséographique.
- La conception, le suivi et la réalisation du soclage morphologique destiné à jouer le rôle de soutien de l'œuvre. Le MOE devra tenir compte des prescriptions du socleur morphologique pour la conception du soclage primaire.
- La conception, le suivi de réalisation, et l'installation de l'éclairage muséographique, ainsi que l'interface avec les installations techniques existantes ou à créer en complément.
- La conception et le suivi de réalisation des agencements, outils et supports destinés à accueillir les dispositifs audiovisuels et multimédia, y compris la responsabilité de l'intégration des contenus. Pour les dispositifs intégrés, la recherche de contenus, l'écriture des textes et la recherche iconographique sont exclus de la mission de Maîtrise d'œuvre. Cependant, il est attendu un rôle d'assistance et d'accompagnement pour ces tâches dans le cadre de la conception et le mode de diffusion-transmission des contenus. Le Maître d'œuvre ne prendra pas en charge la négociation ni la gestion des droits d'auteur sur les contenus, photos et autres documents iconographiques.

² Nous entendons par socle primaire unique l'élément muséographique de présentation de l'objet en interface entre un mur ou le sol et l'objet lui-même.. Le maître d'œuvre devra tenir compte des prescriptions du socleur morphologique pour la conception du soclage primaire.

- Le muséographe/scénographe prendra en charge de façon générale, en lien avec l'équipe scientifique du Ministère des affaires culturelles, le suivi de la réalisation pendant les différentes phases de fabrication, éventuels prototypages, montages, mises en espace, réglages et ajustements, jusqu'à la réception.
- La définition des dispositifs liés à la préservation des collections : dispositifs de sûreté des collections, dispositifs de contrôle et de maîtrise du climat.
- L'assistance pour l'installation des œuvres, qui reste sous la responsabilité de la Direction scientifique du maître d'ouvrage. Le muséographe-scénographe aura particulièrement la charge du suivi des tests et réglages et la vérification de la cohérence de l'installation des œuvres/collections avec le projet scénographique.
- La participation à la réalisation des DOE pour tous les aspects en interfaces avec d'autres lots du marché de MOE.
- La définition et la conception de la signalétique générale d'orientation et directionnelle interne et externe qui permettra aux visiteurs de se repérer, de suivre une direction, de trouver un service. Elle doit signaler, diriger, indiquer tout lieu nécessaire au confort, à l'accueil, à la sécurité et aux recommandations de courtoisie. Cette signalétique doit identifier les emplacements optimaux pour chaque support et doit être développée sur la base de la charte graphique du nouveau musée;
- Le maître d'œuvre assurera le suivi de la fabrication des supports signalétiques dans le respect des spécifications techniques qu'il a défini. Il organisera et supervisera la pose des supports sur site.

Article 11.2 – Documents à remettre et prestations à réaliser par phase

L'avant-projet sommaire (APS) :

L'avant-projet sommaire a pour objectif de :

- Définir le concept général : Élaborer une idée directrice, un fil conducteur qui donnera du sens à l'ensemble de l'exposition.
- Identifier les enjeux : Analyser les contraintes techniques, scientifique, budgétaires et temporelles.
- Présenter les grandes lignes du projet : Décrire les espaces, les ambiances, les parcours de visite, les dispositifs médiatiques envisagés.

- Évaluer la faisabilité : Vérifier la cohérence du projet et estimer les coûts

La Moe doit fournir pour cette phase d'étude les éléments suivants :

- **Note de présentation** développant le concept général du projet scénographique et les principes de présentation des collections tout en justifiant le parti pris proposés, les ambiances spatiales souhaitées au vue des spécificités de la collection archéologique à valoriser ainsi que les contraintes du site. Elle comprendra des images de synthèse, des exemples de références visuelles (photos, images), des visites virtuelles, le cas échéant.
- **Un dossier graphique contenant :**
 - Une représentation graphique de l'atmosphère désirée (couleurs, matériaux, lumière, revêtements, finitions) ;
 - Les plans, coupes et élévation du parcours scénographique et des différents espaces d'exposition aux échelles appropriées ;
 - Une représentation graphique des différents parcours et espaces de visite (intérieur et extérieurs) suggérés détaillant la répartition spatiale des séquences et les principes de circulation et d'accessibilité du public ;
 - Une représentation graphique des principaux dispositifs scénographiques et de médiation tels que les vitrines, les supports muraux, et les dispositifs audiovisuels et multimédia, l'éclairage, la sonorisation... ;
 - Une proposition de liste des objets archéologiques à mettre en valeur au vue de leurs spécificités historiques et leur contraintes technique ;
 - Une approche graphique générale sur les principes de signalétique
- **Un calendrier prévisionnel** détaillant les différentes phases du projet en cohérence avec le planning général de l'opération.
- **Une estimation financière** évaluant les coûts prévisionnels tout en prenant en considération le cout global de l'opération

L'avant-projet définitif (APD)

L'avant-projet définitif a pour objectif d'affiner et de préciser tous les choix définis dans la phase APS pour obtenir une description précise et détaillée

du projet scénographique. Les études en phase APD doivent confirmer les estimations financières pour obtenir un coût global précis et réaliste.

La Moe doit fournir pour cette phase d'étude les éléments suivants :

- **Note de présentation** développant l'évolution du concept général du projet scénographique et les principes de présentation de la collection archéologique et justifiant les éventuelles écarts budgétaire depuis la phase APS
- **Un dossier graphique contenant :**
 - Une représentation graphique détaillée (1/50^{ème}) de l'ensemble des espaces concernés par le projet scénographique (plans, coupes, élévation, détails 1/20^{ème}, images 3D)
 - Une définition des matériaux des revêtements et des finitions du projet scénographique
 - La description et le détail des moyens scénographiques et technologiques et leur intégration (éclairage, sonorisation, matériels de diffusion audiovisuels et multimédia, soclage, etc.)
 - La description et le détail de l'ensemble des outils de médiation du parcours muséographique intérieur et extérieur ;
 - Une notice de sécurité accompagnée des plans de l'exposition faisant notamment apparaître les flux de circulation, les sorties de secours, les évacuations, les unités de passage, l'éclairage de sécurité, les extincteurs,
- **Un calendrier prévisionnel** détaillant les différentes phases du projet en cohérence avec le planning général de l'opération.
- **Une estimation financière** évaluant les coûts prévisionnels tout en prenant en considération le cout global de l'opération

Le Projet (PRO)

Sur la base de l'avant-projet définitif approuvé, le scénographe établira le Projet (PRO).

La Moe doit fournir pour cette phase d'étude les éléments suivants :

- **Note de présentation** développant l'évolution du concept général du projet scénographique et les principes de présentation de la collection archéologique depuis la phase APD.
- **Un dossier graphique contenant :**

- Une représentation graphique détaillée et définitive du projet scénographique servant de base pour la fabrication et l'installation des dispositifs scénographiques : plans, coupes, élévations, détails, plans techniques pour l'éclairage, câblage électrique, etc. A minima échelle 1/100ème pour les plans, 1/50ème pour les coupes et élévations et 1/20ème ou 1/10ème pour les détails ;
- Des illustrations de modèles 3D permettent de visualiser en trois dimensions l'ensemble du projet et de vérifier la cohérence entre les différents éléments (images de synthèse, visite virtuelle le cas échéant).
- Le carnet de présentation des œuvres détaillant les dispositifs d'exposition des pièces archéologiques (support, soclage, dimensions, matériaux, finitions, etc.). Il sert de base pour la fabrication et l'installation des éléments scénographiques ;
- Un carnet de détail des dispositifs de médiation ;
- le storyboard des dispositifs audiovisuels et la maquette numérique définitive des dispositifs multimédia ;
- la description définitive des moyens scénographiques et technologiques avec répartition en lots techniquement homogènes ;
- **Un dossier pièces écrites contenant :**
 - Élaboration des CCTP selon les lots détaillant les matériaux, les procédés constructifs, les performances attendues, les normes appliquées et les exigences du projet scénographique
- **Un calendrier prévisionnel** détaillant les différentes phases du projet en cohérence avec le planning général de l'opération.
- **Une estimation financière** évaluant les coûts prévisionnels tout en prenant en considération le coût global de l'opération

Assistance à la passation des marchés

Le contenu de cette mission est détaillé dans l'article 5 du présent CCTP. La mission « Assistance à la passation des marchés » du lot scénographie se fera en étroite collaboration avec le mandataire

VISA DES ETUDES D'EXECUTION

Le contenu de cette mission est détaillé dans l'article 7 du présent CCTP.
La mission « Visa des études d'exécution » du lot scénographie se fera en étroite collaboration avec le mandataire

DIRECTION DE L'EXECUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX SCENOGRAPHIQUE

En collaboration le responsable de la mission DET confiée au mandataire de l'opération, la mission DET scénographie muséale incombe au maître d'œuvre scénographie, responsable du contrôle de l'exécution des ouvrages et interlocuteur des entrepreneurs.

Le contenu de cette mission est détaillé dans l'article 8 du présent CCTP.

ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION ET DOE

En collaboration le responsable de la mission DET confiée au mandataire de l'opération, la mission DET scénographie muséale incombe au maître d'œuvre scénographie, responsable du contrôle de l'exécution des ouvrages et interlocuteur des entrepreneurs.

Le contenu de cette mission est détaillé dans l'article 9 du présent CCTP.